

24888 bis  
74ALLOCUTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A L'OCCASION DE LA  
PRESTATION DE SERMENT DE NOUVEAUX DEPUTES AU CONSEIL NATIONAL DE  
DEVELOPPEMENT, KIGALI, LE 17 AOUT 1992

K0503242

Monsieur le Président du Conseil National de développement,  
Monsieur le Premier ministre,  
Mesdames, Messieurs les Députés,  
Mesdames, Messieurs les Ministres,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Corps diplomatique et  
Consulaire,  
Honorables invités,  
Mesdames, Messieurs,  
Rwandaïses et Rwandaïses,

La cérémonie solennelle de prestation de serment de nouveaux députés au Conseil National de Développement (C.N.D.) me fournit l'occasion de m'adresser à vous au sujet de deux thèmes qui préoccupent fondamentalement notre Pays, à savoir, la situation politique intérieure, d'une part, les négociations avec l'organisation qui a attaqué le Rwanda, le F.P.R., de l'autre.

Mais je tiens d'abord à féliciter les nouveaux députés pour la confiance que la population a placée en eux; dans toute société démocratique, la députation revêt l'essence même de la démocratie. C'est le bras législatif qui fait fonctionner l'instrument démocratique par excellence, et qui, voix du peuple, est l'expression de la volonté populaire.

C'est encore le Parlement qui doit s'assurer du suivi de l'action gouvernementale et en vérifier le bien-fondé, la réalité, la conformité avec les attentes populaires. En d'autres termes, c'est le Parlement qui doit juger de l'action du Gouvernement, car c'est au Parlement, donc le C.N.D., conformément au Titre III, Chapitre II de la Constitution, d'exercer le contrôle à l'égard de l'action gouvernementale, et d'en rapporter au peuple rwandais ses conclusions.

L'action d'un gouvernement, c'est d'abord à l'égard de la situation politique intérieure que l'on peut la juger. Ne s'agit-il pas, tâche primordiale et réponse aux attentes premières de la population, pour un gouvernement, de s'assurer que le calme et la paix règnent au sein de la population, que les besoins élémentaires sont satisfaits, y compris ceux de la sécurité et du respect de la personne?

Le Gouvernement issu des cinq partis politiques constituant un noyau de la scène multipartite de notre pays, a soulevé bien des espoirs quant au retour au calme dans la population, quant à la consolidation de l'unité et de la cohésion nationales, quant aux solutions qu'il allait, grâce aux atouts d'un gouvernement de coalition, proposer au peuple rwandais pour régler certains des grands problèmes du moment, en particulier, le retour à la paix aux frontières, la décrispation intérieure, la relance économique, ainsi que la mise au point des échéances électorales, mettant fin à la période de transition. Ce sont en réalité les priorités du programme gouvernemental, établi d'un commun accord.

Ce Gouvernement a aujourd'hui un peu plus de 100 jours. Cent jours, c'est la période que l'on donne généralement à un gouvernement avant d'émettre des appréciations, parce que l'on juge qu'il faut cette période pour qu'un gouvernement ait le temps de jeter les bases pour la réalisation de son programme, de la société nouvelle à édifier.

Cette période étant maintenant passée, quelle est l'appréciation qu'il convient de porter sur l'action menée par ce gouvernement?

K0503243

Mesdames, Messieurs les Députés,  
Rwandaïses, Rwandaïses,

Pour moi, il ne fait aucun doute que le Gouvernement a beaucoup de points à son actif. Je m'en félicite; et je tiens à l'en féliciter.

Parmi ses actifs, il y a d'abord tout simplement ... le fait qu'il existe encore - et qu'il s'efforce de fonctionner, de résoudre les problèmes qui se posent tous les jours. Cela n'était pas évident, mais notre espoir était sans limites.

Les problèmes existent, mais nous essayons tous de faire tout pour encourager le Gouvernement dans son entreprise de ramener la paix et la concorde dans notre Pays. Qu'il soit assuré de l'appui de toutes les Rwandaïses et de tous les Rwandaïses, et qu'il ne cesse de se montrer en tous temps digne de cette confiance!

Comme je le disais, le 2 avril 1992, à l'occasion de la désignation du nouveau Premier Ministre, la mise en place d'un gouvernement d'ouverture, devant absolument caractériser la période de transition, répondait, pour ma part, à cette conviction que notre peuple forme une entité où la concorde et l'entente doivent l'emporter toujours sur la discorde et la dispute, et qu'en face de défis menaçant l'existence profonde de la société rwandaïse, la cohésion nationale acquerrait une signification nouvelle, et d'autant plus importante, que l'intérêt collectif était la motivation suprême.

Au-delà de son existence, en tant que telle, et des quatre mois de son fonctionnement, le Gouvernement de transition s'est efforcé de renforcer la crédibilité de notre pays, en mettant tous ses efforts pour normaliser les relations avec les voisins du Rwanda, ces relations que la nervosité générale, l'exacerbation des passions et d'autres mobiles, tout honorables qu'ils aient pu être, ont mises à l'épreuve. Transcendant les clivages sur ce plan, le Gouvernement a ainsi tout essayé pour rétablir la confiance réciproque: et cela n'est pas le moindre de ses actifs.

D'autres actions positives à porter à son actif incluent la conclusion heureuse d'un certain nombre de dossiers, déjà en chantier, ou prévus, ou l'accélération de réformes amorcées, ainsi que la mobilisation continue des bailleurs de fonds du Rwanda, dont l'intervention, en ces temps si difficiles, a acquis de nouveaux reliefs.

Mesdames, Messieurs les Députés,  
Rwandaïses, Rwandaïsis,

K0503244

Il eût été évidemment tout à fait inconcevable que tout aurait pu ou dû être parfait, que la confiance totale aurait pu régner sans ombre, que les intérêts partisans eussent pu se taire au profit de l'intérêt commun.

C'est pourquoi, les hommes étant ce qu'ils sont, et les sociétés à leur image, le Gouvernement de transition en place a évidemment expérimenté - comment cela eût-il pu être autrement - toutes sortes de tensions, de trafics d'influences, d'interprétations hâtives, de tentations de court-circuiter le processus normal de concertation pour parfois faire triompher des intérêts partisans.

Cela, j'en suis convaincu, ne pouvait être autrement, et, en tant que gardien du fonctionnement normal des institutions supérieures de la République, je n'y voyais que le processus d'apprentissage, somme toute difficile, du fonctionnement d'un gouvernement de coalition. Mon attitude, conformément à la ligne que je me suis imposée, a été une attitude d'observation, de conciliation, d'encouragement. Mes rencontres bihebdomadaires avec le Premier ministre étaient ainsi un moment privilégié pour essayer d'arrondir les angles, promouvoir la confiance réciproque, faire avancer les dossiers, exhorter chacun à s'acquitter de ses responsabilités, tabler sur la bonne volonté et l'effet de l'expérience acquise avec le temps.

Si l'on accepte les promesses du multipartisme, et cela est bel et bien la volonté du peuple rwandaïse, eh bien, il faut jouer le jeu, il faut garder la vue haute, et s'assurer que le bateau va dans le sens voulu, même si les vagues, le vent, les tempêtes lui imposent, par la force des choses, parfois un cahotement inévitable, pourvu que le bateau ne chavire pas.

Mesdames, Messieurs les députés,  
Rwandaïses, Rwandaïsis,

Jusqu'à présent, le bateau n'a pas chaviré; il n'a pas sombré, mais les risques qu'il le fasse n'ont pas manqué, et aujourd'hui ces risques, malheureusement, sont plus réels que jamais, si l'on n'y prend garde.

Il est de mon devoir d'y attirer votre attention, d'attirer votre attention sur les risques que court aujourd'hui la gestion de notre pays, et de m'assurer que les mesures soient prises pour éviter que notre bateau, c.-à-d., notre pays, celui de nos enfants, notre patrie, ne risque de sombrer dans les affres d'un multipartisme mal compris.

En effet, les dangers que ce soit ainsi sont aujourd'hui évidents.

Je les vois à trois niveaux: au sein du Gouvernement d'abord.

On constate, et je le déplore, que la discipline et la discrétion devant caractériser les travaux du Conseil des Ministres, la solidarité gouvernementale par rapport aux décisions à prendre et celles prises, la concertation, le consensus devant caractériser les décisions prises, sont en train de voler en éclat - sous l'effet des intrigues et des magouilles d'une part, sous l'effet du non respect des règles du jeu, telles que mises au point en vertu de l'Accord signé entre les partis composant le gouvernement, sous l'effet du mépris des contraintes et impositions et dispositions constitutionnelles.

Je veux bien que l'exaltation du moment, l'échauffement des esprits, la volonté de bien faire fassent oublier les règles, et les procédures qui sont celles d'un pays et d'un gouvernement dignes et crédibles.

Je veux bien que les enjeux soient tels que parfois ils ne sont pas saisis et appréhendés à leur juste mesure et que leurs implications multiples et complexes peuvent facilement échapper aux acteurs gouvernementaux.

Je veux bien que l'erreur soit humaine, et qu'il ne faille jeter la pierre à chaque maladresse commise, qu'il ne faille stigmatiser chaque geste posé de bonne foi, alors qu'il est possible que ses conséquences dépassent ce qui était prévu.

Je veux bien que ce soit normal, et, dans une certaine mesure, j'y insiste, tout cela entre dans les normes, si on les conçoit assez larges. Mais, c'est lorsqu'il y a accumulation, répétition, lorsque l'esquisse d'une systématisation apparaît en filigrane, que la responsabilité en devient collective, et à la limite difficilement acceptable.

Actuellement, en tant que Président de la République, il me faut bien le constater: la gestion de l'action gouvernementale risque d'échapper à ses responsables, si ceux-ci ne prennent pas les mesures qui s'imposent.

Il est de ma responsabilité, devant le peuple rwandais, en vertu des dispositions constitutionnelles, de m'assurer que les responsabilités de la direction de l'action gouvernementale soient assumées, en conformité avec les règles constitutionnelles, et pour le plus grand bien de notre Peuple.

Un gouvernement qui a perdu sa crédibilité ou qui est en train de la perdre, c'est grave; c'est l'annonce de grands troubles.

Je voudrais donc rappeler qu'il y a des règles qui veulent que l'administration soit aussi autonome que possible du ou des pouvoirs politiques en place, car il importe par-dessus tout qu'elle soit au service de l'intérêt collectif, neutre face aux partis politiques, indépendante et seule guidée dans ses analyses, par l'intérêt national.

Il ne peut dès lors que faire du tort à un gouvernement, porter ombrage à ses responsables, et discréditer la fonction publique, si l'idée s'accréditait, ou était renforcée, comme certaines propositions le feraient croire, et selon laquelle perdraient leur place, dans les projets, dans l'appareil administratif celles et ceux qui ne feraient pas allégeance à tel ou tel parti dont provient le responsable ministériel, ou selon laquelle l'appartenance à un parti primerait ipso facto sur les qualifications professionnelles et morales.

L'administration publique, c'est la carte de visite d'un pays; il faut qu'elle reste au-dessus de tout soupçon, qu'elle soit inattaquable, incorruptible, efficace. C'est dans l'intérêt évident de chaque parti, désireux de contribuer à l'avancement du pays. C'est pourquoi il ne faut pas que les quelques bonnes décisions prises dans ce sens par le Gouvernement soient assombries, voire annihilées, et que le bilan global donne par là l'impression d'être négatif.

J'ai quant à moi donné les orientations nécessaires pour éviter d'introduire la gangrène dans l'administration publique.

J'en appelle donc au Premier ministre, et à l'ensemble du Gouvernement afin qu'ils fassent tout pour que leur action s'inspire encore davantage de ces orientations et de cette éthique et qu'ils donnent la preuve d'oeuvrer dans le seul intérêt du pays. S'il s'agit de renforcer la stabilité et l'efficacité de l'administration, comme le postule le programme du gouvernement auquel tous les partis ont souscrit, eh bien, ce n'est pas le contraire qu'il faut faire.

En s'inspirant davantage de l'esprit du programme gouvernemental, et avec un respect accru pour l'observation des dispositions constitutionnelles, il sera possible d'écarter le premier type de danger que j'entrevois, afin que nous puissions tenir le cap, la ligne de rhumb qui doit être la nôtre pour guider notre pays vers un avenir certain. Il s'agit, en effet, de faire du multipartisme un succès. De la sorte, et confortés par notre volonté commune d'oeuvrer dans la complémentarité, nous serons fiers les uns des autres, d'avoir fait, de notre expérience multipartite, un succès réel dont nous sauront gré les générations rwandaises à venir.

Mesdames, Messieurs les Députés,

Le deuxième danger pouvant menacer nos acquis et faire sombrer notre navire, et on ne le dira jamais assez, je l'entrevois dans les pratiques et les tendances des militants d'un certain nombre de partis politiques; dans ces attitudes et pratiques qui consistent à se substituer à l'autorité publique, au rôle de l'Etat et de ses institutions, en se mettant au-dessus des lois, au-dessus de la volonté des gens, au mépris de toute règle moindrement démocratique.

Terroriser le monde rural, persécuter le paysan, notre producteur principal, celui qui nous permet de vivre, de survivre, de manger, semer la panique dans les communes, inciter les gens à la haine raciale, en venir aux mains avec les autorités locales, exercer du chantage sur elles au moyen de menaces physiques, afin qu'elles abandonnent leurs fonctions - voilà les pires excès de ces pratiques.

Ce qui est particulièrement grave, ce qui est inadmissible, ce qui est absolument incompréhensible, c'est que nombre de hauts responsables semblent y prendre plaisir, et font tout pour surchauffer les esprits, inciter à la violence leurs militants, afin que le trouble s'installe dans la tête des gens, que le désordre s'en suive, dans l'espoir, combien criminel et condamnable, que, je l'imagine, la destruction, l'anarchie leur profiteront. Le moins que l'on puisse en dire est qu'il s'agit là de lâcheté et d'un mépris grave à la déontologie qui devrait être celle de tout homme politique, et d'un mépris tout aussi grave à l'égard de l'électeur lui-même considéré comme quantité négligeable. K0503247

Sinon alors, comment expliquer autrement ces agissements indignes, insultants, que par une volonté de discréditer les Institutions de la République, de salir les hauts responsables, afin de provoquer la panique, et d'espérer réaliser de sombres calculs politiques.

Il est bien possible que celles et ceux qui tiennent un langage aussi incendiaire, aussi méprisant à l'égard de la population rwandaise, qui se rendent coupables de tels agissements indignes, s'imaginent à tort que le peuple continuera à leur accorder le bénéfice du doute et à supporter les dégâts qu'ils causent sciemment ou inconsciemment tant à leurs formations politiques qu'à l'ensemble du Pays, en mettant à mal le pluralisme politique que le Rwanda souhaite ardemment mener à bon port et qui ne s'accommode aucunement avec le terrorisme politique que d'aucuns croient pouvoir instaurer sur nos collines, dans nos communes.

Mesdames, Messieurs les députés,  
Rwandaises, Rwandais,

En cette heure de graves responsabilités, j'en appelle à toutes les Rwandaises et à tous les Rwandais: pour que nous ne nous laissions pas entraîner par les auteurs de troubles, de quelque parti qu'ils proviennent; pour que tous les citoyens rwandais gardent le calme, rappellent aux responsables politiques les règles de déontologie, et ramènent à la raison celles et ceux qui voudraient se laisser emporter à commettre des excès; pour que tous, ensemble, nous mettions un terme à toutes ces exactions perpétrées par une mauvaise interprétation des règles du jeu démocratique.

Ce n'est pas parce qu'un parti fait partie du gouvernement qu'il doit inciter ses adhérents à bafouer la dignité du pays, à pratiquer le terrorisme politique, et à s'adonner à des manœuvres risquant de porter atteinte au bon fonctionnement des institutions.

Je veux bien qu'il y ait des bourgmestres qui ne soient pas des génies, ou qui ne soient pas toujours à la hauteur. Rien de plus normal: il y a la Loi des grands nombres; elle joue ici aussi. C'est à la seule population qu'il incombera de se prononcer à ce sujet, et c'est grâce aux élections qu'elle le fera désormais à intervalles réguliers.

Et puis, s'il fallait chasser partout celles et ceux qu'une certaine opinion publique momentanée dénonce comme déficients, faibles, pas à la hauteur - eh bien, et je suis sûr que personne ne me contredira - ce serait à bien d'autres niveaux encore qu'il faudrait aussi le faire!

En démocratie, c'est l'Assemblée nationale qui est le premier juge de la qualité d'un Gouvernement. En démocratie, ce sont les seules élections qui représentent la volonté populaire.

K0503248

Ne pas vouloir comprendre cela, vouloir agir dans un sens contraire, donner l'impression de tout faire pour éviter des élections - voilà le deuxième danger qui risque de porter atteinte à notre expérience démocratique multipartite.

C'est pour cela que j'en appelle, à nouveau, au Gouvernement pour qu'il finalise cet instrument démocratique par excellence, à savoir, le Projet de loi électorale, afin que la population soit rassurée, que notre pays dispose enfin d'une loi électorale bien pensée, et qui permettra aux diverses formations politiques de se préparer en connaissance de cause aux élections, prévues, au plus tard, avant la fin du mois d'avril 1993, conformément à l'Accord signé par tous les partis participant au Gouvernement actuel. Tout retard doit ainsi être considéré comme une volonté de louvoiement à ce sujet, comme étant contraire aux engagements pris, et contraire à toute conviction démocratique. L'examen par le Gouvernement du Projet de loi électorale, et sa mise au point définitive, permettront au peuple rwandais de se prononcer, dans les délais prévus, sur ses futurs responsables, à tous les niveaux.

La responsabilité du Gouvernement est ainsi interpellée. Il faut que le Gouvernement agisse dans un sens conforme aux attentes du peuple et à l'intérêt national. Je ne puis assez demander à tous les organes du Pouvoir prévus par la Constitution, et tout particulièrement le C.N.D. et le Gouvernement, de tout faire pour que la sérénité prévale sur les antagonismes et pour que l'unité du Pays reste le leitmotiv de l'action politique de tous ceux qui interviennent dans la vie politique.

En particulier, le Gouvernement doit prendre des mesures d'urgence pour restaurer l'autorité administrative et judiciaire, gravement bafouée depuis un certain temps. Le Gouvernement devra agir d'une manière d'autant plus décidée s'il ne veut pas que le Pays sombre dans l'anarchie. Il faut absolument qu'il se consacre à l'essentiel. Et que la Justice se montre. Qu'elle protège les innocents. Qu'elle punisse les coupables. Qu'elle fasse appliquer les lois en vigueur!

Mesdames, Messieurs les Députés,  
Rwandaises, Rwandais,

Le troisième danger qui risque de faire chavirer ce bateau qu'est notre pays, c'est un phénomène tout à fait incompréhensible et qui est celui des destructions, des blocages, du boycottage de la vie économique de notre pays, au nom de la liberté politique.

Ici encore, trop souvent, ce sont les débordements des adhérents, des recrutés, de certains partis, débordements à blâmer, commis, - quelle honte! quel déshonneur! - au nom de la lutte pour le triomphe de leur parti, au nom de la concurrence politique, au nom de je ne sais pas quoi encore.

Comment peut-on penser raisonnablement, comment peut-on s'imaginer qu'empêcher le paysan producteur de vendre ses produits, en bloquant les routes, en barricadant les voies d'acheminement des produits vers les centres de consommation, peut faire triompher sa cause politique? Comment concevoir un seul instant que priver le consommateur de ses produits de base journaliers, en lui imposant des hausses de prix tout à fait artificielles, donc criminelles, alors qu'il a déjà toutes les peines du monde à nouer les deux bouts du mois, comment concevoir un seul instant que cela puisse se faire au nom du multipartisme?

K0503249

Comment imaginer une seule seconde que détruire les conduites d'eau, brûler les forêts, les boisements, que le paysan a si assidûment entretenus, si laborieusement créés, lui, le paysan, sachant bien à quel point l'eau, l'arbre sont des éléments nourriciers par excellence de notre population; comment imaginer que ces destructions insanes puissent être autre chose qu'une volonté d'anéantissement, au service des causes les plus troubles, et qui n'ont rien, alors absolument rien, à voir avec les idéaux de démocratie, de développement, de progrès?

Bien pis, tous ces agissements négatifs, destructeurs, commis au nom de la démocratie, entretenus par des fanatiques de certains partis sont hélas le meilleur moyen de discréditer, jusqu'à son essence, l'idée de démocratie, le meilleur moyen pour priver le paysan du fruit de ses travaux, de le tromper, de tromper la population rwandaise dans son ensemble.

Aussi longtemps que le langage des politiciens n'est pas clair, inéquivoque, aussi longtemps qu'il y aura double langage, voulant excuser ces comportements nihilistes sous le couvert de partis politiques, aussi longtemps qu'il y a cette ambiguïté, aussi longtemps qu'il y a des interventions de la part de membres du Gouvernement, ou d'autres commis de l'Etat ou se présentant comme tels, pour que l'on relâche les coupables adhérents de leurs partis respectifs, sous l'ombre que ce sont les membres de leur parti, alors qu'ils se sont rendus coupables de délits - aussi longtemps l'action du Gouvernement risque d'être compromise, manquer de crédibilité, et aussi longtemps la sécurité et le calme dans le pays ne seront pas rétablies. Alors, Mesdames, Messieurs, nous devons tous, ensemble, dénoncer avec la dernière énergie ces exactions, et amener les responsables des partis politiques à prouver leur engagement infaillible à l'idéal démocratique, tel que le peuple rwandais se l'imagine.

Mesdames, Messieurs les députés,  
Rwandaïses, Rwandaïses,

L'heure est grave. Nous avons tous nos yeux tournés vers le Gouvernement. Nous voudrions tous que ce Gouvernement réussisse. Nous voudrions aujourd'hui lui renouveler notre confiance, afin qu'il sache que toutes les Rwandaïses et tous les Rwandaïses de bonne volonté sont derrière lui, à condition qu'il réponde à leurs attentes.

Ces attentes ne sont rien d'autre qu'un engagement pour la paix et la décrispation intérieure, qu'un engagement pour un développement véritable de notre pays.



Ce n'est qu'un Gouvernement fort, uni, sublimant ses divergences partisans en faveur de la solution des problèmes du retour à la paix, et de la réussite de la transition qui nous permettra de triompher de l'adversité.

K0503250

Ce n'est qu'un Gouvernement fort et uni, où toute partisanerie sera comme épurée, qui permettra de faire baisser la tension générale, cette tension, qui, si elle s'intensifiait, ne pourrait qu'exacerber les divisions, rejeter notre pays trente ans en arrière, créer des difficultés d'un type encore jamais vu, et, en fin de compte, faire le jeu de ceux qui veulent conquérir le pouvoir dans notre pays, sans passer par les voies démocratiques.

Comme le Premier ministre est responsable du programme gouvernemental, comme l'Assemblée nationale est juge suprême de son action, je voudrais, en tant Président de la République, garant du fonctionnement des institutions supérieures de la République, garant aussi de l'unité et de l'Indépendance nationales, et en fonction des prérogatives que me confère la Constitution rwandaise, renouveler, aujourd'hui et dans l'esprit que je viens de défendre, la confiance en l'action du Gouvernement, afin que ce gouvernement soit ce gouvernement fort, efficace et uni dont notre pays a aujourd'hui plus que jamais besoin.

Le Premier ministre, son gouvernement, pourront compter sur nous tous pour les aider à mener à bien leurs tâches.

Mesdames, Messieurs les Députés,  
Rwandaises, Rwandais,

La responsabilité du Gouvernement est engagée aussi, et de la façon la plus formelle, en vue de la bonne conclusion des négociations politiques avec l'organisation qui a attaqué notre pays, à savoir, le F.P.R..

Ces négociations, tous les Gouvernements rwandais, comme vous le savez, les ont toujours appelées de tous leurs vœux, dès les premiers jours de la guerre, afin que, malgré les prétextes les plus fallacieux avancés pour justifier la tentative de conquête du pouvoir dans notre pays par les armes, une solution pacifique puisse être trouvée, permettant d'éviter les pertes de vies et la destruction de biens.

Comme vous le savez aussi, les divers Gouvernements rwandais ont tenu, scrupuleusement, à exécuter toutes les obligations auxquelles ils ont souscrit, et à respecter totalement toutes ces concessions, parfois considérables, qu'ils ont jugé bon de faire, dans l'espoir que cette guerre absurde prendrait fin, et que redémarre le développement national, si réel et enviable que notre pays a connu.

Grâce aux pressions exercées par un grand nombre de pays amis du Rwanda, un autre Accord de cessez-le-feu a finalement pu être signé à ARUSHA, le 12 juillet passé. Ce cessez-le-feu, qui devait entrer en fonction le 31 juillet, est aujourd'hui plus ou moins respecté par nos agresseurs, bien que dans la région frontalière, les infiltrations et bombardements continuent sporadiquement, alors que la trêve qui devait le précéder avait été violée dès la première heure.

248796bis

Le Groupe d'observateurs militaires neutres, prévu pour surveiller l'application du cessez-le-feu est en train de se mettre en place; la Commission spéciale chargée de coordonner les activités a commencé à fonctionner.

Pour ce qui est des négociations elles-mêmes, je voudrais dissiper les malentendus créés, et rassurer la population rwandaise sur les positions du Gouvernement rwandais.

10503251

Ainsi, et à moins que le peuple rwandais s'exprime dans un sens différent, lorsqu'il sera consulté, la position rwandaise restera axée sur la défense:

- de la forme républicaine de l'Etat rwandais
- du respect de la Constitution et des Lois
- du respect des Institutions de l'Etat, aussi bien les pouvoirs exécutif et législatif que judiciaire
- de la continuation, sans faille, du processus démocratique en cours dans notre pays
- du respect de la période de la transition.

Ces principes ont été unanimement endossés par le Gouvernement, et ont fait l'objet d'une large consultation des sensibilités politiques et sociales dans notre Pays.

L'équipe de négociation que le Gouvernement a dépêchée à Arusha a été parfaitement bien instruite dans ce sens; des instructions précises lui ont été également données pour que, plus que jamais, elle adopte un langage de consensus national, et que ses positions ne soient plus improvisées, et qu'une cohésion totale caractérise toutes ses prises de positions.

Voilà pourquoi j'estime que le peuple rwandais peut être assuré que toutes les précautions ont été prises pour éviter que des actions individuelles ne puissent engager notre pays dans une aventure dont il ne voudrait pas.

Mesdames, Messieurs les députés,  
Rwandaïses, Rwandaïses,

Il y a quelques jours, je me suis adressé au Pays, suite à la campagne de mensonges lancée par certains partis politiques, voulant discréditer l'engagement pris par le Gouvernement rwandais et le Président de la République et leur fermeté face aux négociations, et ainsi quant à leur mission majeure qui est celle de sauvegarder la sécurité et la paix intérieure, quant à leur rôle de conciliation et de promoteur de l'unité nationale.

Par la même occasion, j'avais demandé au Premier ministre, et je le renouvelle aujourd'hui, de clarifier la confusion régnant entre les attributions du Ministère de l'Information et celles de l'ORINFOR, qui devrait être, comme nous l'avons toujours souhaité, un organe d'information objectif, non partisan, au service de l'intérêt collectif. Cette confusion a été hautement préjudiciable et a même failli envenimer le climat de paix intérieure, sans compter que certaines des décisions prises l'ont été en dehors de tout cadre de concertation et contrairement à toutes règles de politesse et de dignité.

K0503252

Dès lors, j'ai dû calmer les passions et annoncer, en ce qui concerne, par exemple, les éditoriaux présidentiels, que je déciderais moi-même ultérieurement de la formule que prendront désormais les messages que le Président de la République adressera à la Nation, conformément à l'article 44 de la Constitution. 24878613

C'est ainsi que j'ai décidé de charger le Service de presse et d'information de la Présidence de la République d'animer dorénavant les interventions présidentielles, prérogative constitutionnelle évidente, et qui répondent à des attentes évidentes, en accord avec les responsabilités présidentielles, et de renforcer plus que par le passé les relations professionnelles avec la presse nationale tant officielle que privée.

Mesdames, Messieurs les Députés,  
Rwandaïses, Rwandaïsis,

Voilà ce que j'avais à vous dire aujourd'hui. Nous ne devons jamais oublier que tout ce que nous faisons, c'est pour assurer à notre pays un avenir sûr, qui donnera toute l'espérance à nos jeunes afin qu'ils puissent hériter d'un pays solide, bien engagé dans son développement, pour qu'ils puissent un jour à leur tour prendre ses destinées en main.

Permettez-moi, pour terminer mon intervention, de renouveler mes félicitations aux nouveaux députés, en leur rappelant la fonction noble et insigne qui est la leur dans tout système démocratique, et de vous redire, Mesdames, Messieurs, les Députés, mon vœu que votre Institution, le Conseil National de Développement, soit l'animateur du débat démocratique et riche d'idées, que nous tous, nous nous efforçons de promouvoir dans notre Pays, par le biais de la pluralité des opinions que génère le multipartisme bien compris.

\* \* \*